





Vous pouvez vous rendre au CHU en toute sécurité. Nos professionnels prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge. A cet effet et afin d'**optimiser les mesures sanitaires**, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes :

Consignes sanitaires

-  **Respectez les gestes barrière** : lavage de mains et distanciation physique
-  **Présentez-vous 30 minutes avant votre horaire de rendez-vous**
-  **Limitez au maximum le nombre d'accompagnants et de visiteurs**
-  **Signalez-nous tout symptôme**

Prescription de transport

- **La prescription doit toujours être établie par un médecin** avec le transport, sauf en cas d'urgence
- **Le médecin choisit le mode de transport** adapté à votre état de santé selon un référentiel de l'Assurance Maladie

VOTRE ÉTAT DE SANTÉ	LE MODE DE TRANSPORT CONFORME AU RÉFÉRENTIEL DE PRESCRIPTION
---------------------	--

Si vous pouvez vous déplacer par vos propres moyens et sans assistance spécifique	Une voiture particulière ou un transport en commun suffit
Si vous avez besoin d'aide technique ou humaine pour vous déplacer	Un véhicule sanitaire léger ou un taxi peut vous être prescrit
Si vous devez réellement être allongé et/ou sous surveillance constante	Une ambulance peut vous être prescrite

Pour en savoir + : rendez-vous sur www.ameli.fr espace «Assurés» puis «Soins et remboursements»

Formalités d'accueil

Pour que votre accueil se passe dans les meilleures conditions, merci de vous présenter avec :

- Carte vitale
- Carnet de santé (pour les enfants)
- Pièce d'identité du consultant ou livret de famille pour les mineurs
- Carte de mutuelle
- Moyen de paiement (privilégiez la carte bancaire)